



Question, congé payé première année

Par **cece13**, le **10/01/2011** à **23:14**

Bonjour, voila cela fait quelques jours que je cherche de trouvé une réponse a une question que je me pose depuis quelques mois.
Voila j'ai signé un "CDI" en septembre 2010, et j'ai remarqué que sur les fiches de paie dans la case des congé payé je suis toujours a 0 jour de congé acquis. D'après mon employeurs je commencerai à cotisé qu'a partir de Juin. Qu'en pensez vous ? Merci d'avance.

Par **P.M.**, le **10/01/2011** à **23:38**

Bonjour,
Certainement pas, vous acquérez des congés payés dès votre embauche à condition d'avoir travaillé plus de 10 jours à raison de 2.5 jours ouvrables par mois travaillé...

Par **rugbys**, le **11/01/2011** à **09:43**

Bonjour,
Sur beaucoup de bulletin de salaire, il n'apparait que les congés **acquis** qui apparaitront en général sur le bulletin du mois de juin, cela n'empêche pas l'acquisition des congés payés comme le dit pmtedforum.
Bonne journée

Par **cece13**, le **11/01/2011** à **20:06**

Merci a vous pour ces réponses rapides.
Je vous remercie pour ces renseignements j'en parlerai a mon employeur demain pour voir un peu de remettre les pendules a l'heure.